
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 10 avril 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 0516

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 avril 2024, en y retirant les points 30.001, 30.010, 40.001, 40.002, 40.008 et 40.009 et en y ajoutant les points 30.013, 50.001 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0517

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 0518

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 0519

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 253 891,96 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver dans le cadre du contrat accordé à Équipement de Sécurité Universel inc. (CE22 1313), majorant ainsi le montant total du contrat de 460 884,19 \$ à 714 776,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 116,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1249106001

CE24 0520

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 84 369,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A », dans le cadre du contrat accordé à Artopex inc. (CG23 0194) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 024 873,05 \$ à 2 109 242,76 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1249057003

CE24 0521

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de six mois et autoriser une dépense additionnelle de 72 318,36 \$, taxes incluses, pour les services de gardien de sécurité, dans le cadre du contrat accordé à B&M Groupe Sécurité inc. (CE23 1088), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 241 014,22 \$ à 313 332,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1249057002

CE24 0522

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Jean-Claude Alary inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de tassement de la neige et nivellement de l'amoncellement existant au pied de la falaise du quai Robert à la carrière St-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 187 466,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20418;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 373,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 28 120,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1245382002

CE24 0523

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE23 1905;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM23 1359;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0708;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'entretien et l'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du manufacturier VMware de Broadcom, pour la période du 16 janvier 2024 au 30 novembre 2027, pour une somme maximale de 8 414 409,73 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'autoriser pour l'exercice 2024 l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - d'agglomération pour un montant maximal de 387 800 \$;
- 5- d'autoriser dès 2025 un ajustement à la base budgétaire du Service de l'eau pour un montant annuel de 387 800 \$ pour couvrir les frais d'entretien et d'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du VMware de Broadcom;
- 6- d'autoriser dès 2025 un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information pour un montant annuel de 1 161 800 \$ pour couvrir les frais d'entretien et d'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du VMware de Broadcom;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1249633002

CE24 0524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 500 000,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516101;
- 2- d'autoriser une dépense de 500 000,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1238848033

CE24 0525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue De Brébeuf, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 193 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464510;
- 2- d'autoriser une dépense de 524 864,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 936 350,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1247231010

CE24 0526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilité publique (Bell) dans la rue De Salaberry, de la rue Frigon à l'avenue du Bois-de-Boulogne dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 568 868,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 407210;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 283 981,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 353 893,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 393 594,12 \$, taxes incluses (contrat entente 342 255,75 \$ + contingences: 51 338,37 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1247231005

CE24 0527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, du Sud-Ouest et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 429 933,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509905;
- 3- d'autoriser une dépense de 942 993,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 215 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1247231002

CE24 0528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 118 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510104;
- 3- d'autoriser une dépense de 411 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 224 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1247231006

CE24 0529

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, AECOM Consultants inc., le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection des Jardins ouest du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 885 637,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20250;
- 3- d'autoriser une dépense de 244 281,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 244 281,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'AECOM Consultants inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1248356001

CE24 0530

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec Stantec experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, se terminant au plus tard le 18 avril 2026, avec une possibilité de prolongation de 12 mois jusqu'au 18 avril 2027, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour la somme maximale de 2 146 468,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20252;
- 3- d'autoriser une dépense de 321 970,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Stantec experts-conseils ltée;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1248163001

CE24 0531

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente avec la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la conception des travaux dans le cadre du projet de réfection de la membrane de la station Berri-UQAM (phase 2) et de certains travaux de réaménagement du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1244520001

CE24 0532

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 795 750 \$ provenant de la ministre des Affaires municipales, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), pour des travaux de construction d'un ouvrage de protection contre les inondations (phase 1) dans le parc des Rapides-du-Cheval-Blanc, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Reconstruction de la digue permanente);
- 2- d'approuver à cette fin un projet de convention d'aide financière entre la ministre des Affaires Municipales et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1247231018

CE24 0533

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de Les développements Meilleurs 2018 inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 6 191 168 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 561,8 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Sauvé Ouest et au nord de la voie ferrée du Canadian Pacifique et des lignes électriques de haute tension d'Hydro-Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un montant de 924 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder, aux termes de l'acte de vente, la mainlevée pure et simple de l'hypothèque en faveur de la Ville publiée le 11 septembre 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 359 596;

- 3- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1198290009

CE24 0534

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue d'Investissements 2915 Sainte-Catherine Est ltée, pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2025, des locaux dans l'immeuble sis au 2925, rue Sainte-Catherine Est, d'une superficie de 12 422 pieds carrés, à des fins d'entreposage, pour un loyer total 2 611 364,74 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- Ajuster la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière de la façon suivante : 2025 : 56 730,28 \$, 2026 : 58 686,60 \$, 2027 : 60 691,65 \$, 2028 : 62 747,01 \$, 2029 : 64 853,57 \$, 2030 : 67 012,97 \$, 2031 : 69 226,18 \$, 2032 : 71 494,90 \$, 2033 : 73 820,15 \$ et 2034 : 76 203,72 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1239653008

CE24 0535

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 260 878,85 \$, taxes incluses, pour le projet de travaux d'amélioration locative et d'aménagement afin de relocaliser le Service de la concertation des arrondissements à l'édifice de Chaussegros-de-Léry, en vertu du bail (CG08 0547) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1240684001

CE24 0536

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Îlot 84, pour deux termes de sept mois, rétroactivement du 1^{er} avril au 31 octobre, pour les années 2024 et 2025, une partie du terrain portant le numéro de lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 78 244 pieds carrés afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention immobilière équivaut à 596 088,87 \$, excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1240515002

CE24 0537

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution financière supplémentaire de 137 000 \$ à Services Communautaires pour Réfugiés et Immigrants;
- 2- d'approuver le projet d'Addenda 1 modifiant la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver l'acte hypothécaire de 2^e rang en faveur de la Ville de Montréal consenti par Services Communautaires pour Réfugiés et Immigrants et la mainlevée de l'hypothèque en faveur de la Ville créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 27 579 982;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 2^e rang, pour et au nom de la Ville de Montréal et la mainlevée de l'hypothèque en faveur de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 27 579 982;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1243956001

CE24 0538

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal Métropole en santé pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre du Fonds régions et ruralité;

- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1249622002

CE24 0539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 270 000 \$ à École des entrepreneurs du Québec dans le cadre de la réalisation du Défi OSEntreprendre éditions 2024, 2025 et 2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1248379002

CE24 0540

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Prix de la danse de Montréal pour la remise du Grand prix de la danse de Montréal 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1248021002

CE24 0541

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Concours musical international de Montréal pour le Premier prix du Concours musical international de Montréal 2024;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1248021001

CE24 0542

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution en biens et services, d'une valeur estimée à 1 230 \$, à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) pour la tenue d'un café scientifique organisé à la Biosphère le 20 avril 2024 par son Centre intersectoriel d'analyse des perturbateurs endocriniens (CIAPE) du Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de cette contribution en biens et services;
- 3- d'édicter, en vertu de l'article 92 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2024) (RCG 23-028), l'ordonnance numéro 1 afin d'autoriser le CIAPE du Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie de l'INRS à utiliser gratuitement la salle 7 de la Biosphère le 20 avril 2024 dans le cadre de son café scientifique sur les perturbateurs endocriniens.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1249824004

CE24 0543

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Objets de mémoire - groupe d'action muséologique pour assurer la conservation de la collection Wings;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1247233002

CE24 0544

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) pour le Forum stratégique sur les grands projets métropolitains qui se tiendra le 19 avril 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1249575001

CE24 0545

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à C2.MTL pour l'année 2024 afin de soutenir la tenue de l'édition 2024 de son événement annuel qui se tiendra du 21 au 23 mai 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période d'un an, se terminant le 30 novembre 2024;
- 3- d'accorder un contrat de services professionnels à C2.MTL pour une somme maximale de 172 566 \$, taxes incluses, pour l'année 2024 visant la location d'un espace dédié à des activités de maillage et visant l'achat de 75 accréditations;
- 4- d'autoriser le Service du développement économique à mettre 60 accréditations à la disposition d'organismes à but non lucratif (OBNL);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1248973002

CE24 0546

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (CM22 0630) pour le report de l'échéance dans le cadre de la réalisation des actions liées au projet « Soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité », afin d'ajuster la durée du projet, et ce, sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1242885001

CE24 0547

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Optimum Consultant, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans avec deux options de renouvellement d'un an, le contrat pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidates et candidats du processus de recrutement des emplois manuels de la Ville de Montréal à compter du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 341 758,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20310;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1244716001

CE24 0548

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la surveillance des travaux et l'entretien de la place publique qui sera aménagée dans une partie de l'emprise de la rue De Sorel, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1237352001

CE24 0549

La vice-présidente du comité exécutif, Mme Caroline Bourgeois, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'avis sur le Projet de planification des besoins d'espace (PBE) 2024 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1249856002

CE24 0550

Il est

RÉSOLU :

de consentir à l'utilisation et à l'enregistrement de la marque de commerce Tempo par Eli Lilly and Company.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1246157003

CE24 0551

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, à compter du 21 avril 2024 et pour une période de dix ans, la déclaration de compétence du conseil de la Ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1245382001

CE24 0552

Il est

RÉSOLU :

d'adopter les orientations et les objectifs de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1243769001

CE24 0553

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 euros (\pm 35 162 \$ CA en date du 27 février 2024) à l'Association internationale des maires et responsables francophones pour l'année 2024;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1245117003

CE24 0554

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de police de la Ville de Montréal à recevoir une contribution financière maximale de 55 695 \$ de la part de la ministre responsable de la condition féminine du gouvernement du Québec, pour mener et soutenir des activités de sensibilisation à la violence sexuelle et à la violence conjugale dans le cadre du projet Terrain interdit : Respecte les limites, pour les années 2024 et 2025;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le projet d'entente, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser un budget équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 50 125 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire de 5 570 \$ pour l'année subséquente;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1246716002

CE24 0555

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 82 960 \$ provenant de l'Union des municipalités du Québec pour le projet « MC Challenge 12-17 : l'histoire commence ici »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de cette contribution;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet « MC Challenge 12-17 : l'histoire commence ici »;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1240879001

CE24 0556

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser des affectations de 7 917 944 \$ en provenance du surplus affecté « Programme d'accélération de grands projets » et de 1 225 000 \$ en provenance du surplus affecté « Projets-programmes de mobilité » vers le budget 2024 du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 2- d'autoriser des virements budgétaires de 600 000 \$ de compétence locale et de 3 115 000 \$ de compétence d'agglomération en provenance du poste « Études - Grands projets » des dépenses communes vers le budget 2024 du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 3- de prioriser un ajustement budgétaire non récurrent au montant de 2 590 500 \$, en provenance des études des dépenses communes de compétence d'agglomération, lors du processus budgétaire 2025, lequel sera soumis à l'approbation des Comités de budget administratif et politique;
- 4- d'autoriser le Service de l'urbanisme et de la mobilité à effectuer des virements entre les projets pour financer des études dans le cadre de la réalisation de ces projets, et ce dans le respect des sources de financement et du volet du « Programme d'accélération de grands projets » ou du « Projets-programme de mobilité » pour lesquels l'affectation du surplus affecté a été autorisée;
- 5- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une appropriation de 4 444 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget 2024 du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 2- d'autoriser le Service de l'urbanisme et de la mobilité à effectuer des virements entre les projets pour financer des études dans le cadre de la réalisation de ces projets, et ce, dans le respect des sources de financement pour lesquelles l'appropriation du fonds de voirie a été autorisée;
- 3- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1247310003

CE24 0557

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 161 000 \$ provenant de Compagnie Trust Royal pour célébrer le 100^e anniversaire des Concerts musicaux de la Succession Charles S. Campbell dans les parcs de Montréal à l'été 2024;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre Compagnie Trust Royal et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation des Concerts Campbell à l'été 2024;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1246815001

CE24 0558

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, ci-dessous, les nominations des récipiendaires 2024 de l'Ordre de Montréal :

- Denis Claude Roy, commandeur
- Anik Shooner, commandeur
- Monique Simard, commandeur

- Line Chamberland, officière
- Marguerite Mendell, officière
- Luc Provost, officier
- Norman Steinberg, officier
- J. Sebastian van Berkom, officier
- Dorothy Williams, officière

- Louise Bessette, chevalière
- Isabelle Boissé, chevalière
- Mario Fortin, chevalier
- Véronique Lacroix, chevalière
- Anne-Marie Mes-Masson, chevalière
- Menka Nagrani, chevalière
- Nancy Neamtan, chevalière
- Gabor Szilasi, chevalier

Adopté à l'unanimité.

30.013 1248816001

CE24 0559

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles comme décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 25 avril au 28 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1247883003

CE24 0560

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 92 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2024) (RCG 23-028), l'ordonnance numéro 2 afin de :

- 1- permettre l'accès gratuit à la Biosphère pendant le festival Eurêka! les 24, 25 et 26 mai 2024;
- 2- prêter à titre gratuit des salles de réunion et de conférence situées à la Biosphère, à l'organisme L'île du Savoir, organisateur du festival Eurêka!, les 24, 25 et 26 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1249824002

CE24 0561

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1247482001

CE24 0562

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1236907001

CE24 0563

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1246907001

CE24 0564

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) ».

Adopté à l'unanimité.

40.010 1242675001

Règlement RCE 24-002

CE24 0565

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Janos Courville au poste de directeur - Gestion des actifs immobiliers, dans la fourchette salariale FM11, à compter du 10 avril 2024 ou de toute autre date déterminée entre les deux parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1246991002

CE24 0566

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de M. Jean-Charles Gris au poste de directeur- Sécurité des immeubles, dans la fourchette salariale FM10, à compter du 10 avril 2024 ou de toute autre date déterminée entre les deux parties pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1246991003

Levée de la séance à 9 h 39.

70.001

Les résolutions CE24 0516 à CE24 0566 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville